

Assemblée Nationale, 7 octobre 2010, 17h45

M. Hamad: ...il faut... Non, non, mais... Non, non, il y a une forme d'obligation de 60 %, et, le 60 %, sur l'ensemble du contrat. En fait, à la fin, il faut qu'ils arrivent avec un 60 %. Mais il peut arriver qu'au départ du contrat il peut y avoir des pièces à l'extérieur, mais l'obligation, c'est: 60 % contenu canadien. Puis ça, ce n'est pas une obligation, la deuxième, mais on sait qu'il va y avoir entre 88 %, 90 % fabrication au Québec.